

**Certificat d'examen de type
n° F-04-G-504 du 2 juillet 2004**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/22/D011184-D3

**Compteur d'énergie thermique VITERRA
type SENSONIC II
(Classe I)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 76-1327 du 10 décembre 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'énergie thermique.

FABRICANT :

VITERRA ENERGY SERVICES A.G. – Grugaplatz 4 – 45131 ESSEN – Allemagne.

DEMANDEURS :

VITERRA ENERGY SERVICES S.A.S – L'Orée d'Ecully – 5/7 chemin de la Forestière – 69130 ECULLY – France,
SENSUS METERING SYSTEMS – Industriestrasse 16 – D67063 LUDWIGSHAFEN – Allemagne.

OBJET :

Ce certificat étend à la société SENSUS METERING SYSTEMS le bénéfice et complète le certificat d'examen de type accordé à la société VITERRA ENERGY SERVICES S.A.S. par le certificat n° F-04-G-265 du 22 avril 2004 relatif au compteur d'énergie thermique SENSONIC II.

SCELLEMENT :

Le scellement du mesureur sur l'embase EAS est modifié (voir annexe).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro et la date du certificat d'examen de type figurant sur le compteur d'énergie thermique VITERRA type SENSONIC II sont identiques à ceux fixés par le certificat pré-cité.

DÉPÔT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011184-D3, chez le fabricant et chez les demandeurs.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 22 avril 2014.

ANNEXE :

Plan de scellement.

Pour le Directeur général

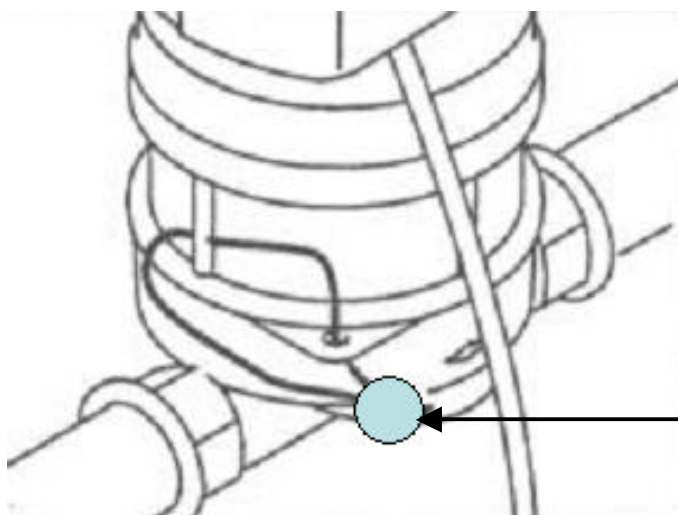
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Annexe au certificat n° F-04-G-504 du 2 juillet 2004

**Compteur d'énergie thermique VITERRA
type SENSONIC II**

PLAN DE SCELLEMENT

Scellement du mesureur sur l'embase EAS



**Fil perlé serti par un
plomb pincé**